

## Ouverture de poste : personne étudiante conseil

La FÉCUM recevra **jusqu'au 24 avril 2023**, des candidatures pour combler deux postes de personnes étudiantes conseils durant l'année universitaire 2023-2024.

La FÉCUM et les Services aux étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton offrent un service de consultation aux personnes étudiantes qui sont aux prises avec des litiges académiques.

Les personnes étudiantes conseils seront appelées à faire de la médiation entre les personnes étudiantes et les diverses instances décisionnelles de l'Université et peuvent être appelées à plaider au nom des personnes étudiantes dont les litiges n'ont pu se régler par médiation ou négociation.

Les personnes que l'on recherche ont beaucoup d'entregent, sont patientes, ont une conception litigieuse de la résolution de conflits, sont habiles à la négociation et la médiation et ont une bonne connaissance des règlements universitaires.

Le mandat des personnes étudiantes conseils est d'un an et est rémunéré.

La charge de travail moyenne est de trois ou quatre heures par semaine, mais se concentre surtout au début et à la fin des sessions d'automne et d'hiver.

Les personnes intéressées doivent envoyer une lettre de candidature et un curriculum vitae à jour à l'attention de Pierre Losier, directeur général, au [dg@fecum.ca](mailto:dg@fecum.ca) au plus tard à **8h30 (AM) le 24 avril 2023**.